

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
du 17 novembre 2014

COMPTE RENDU

DATE DE CONVOCATION
6 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze,
le dix sept novembre à vingt heures trente
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes
en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D’AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :
19 novembre 2014

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, Jean-Pierre LECOQ, Adjoint,
Mme Françoise DENIAU, Père Jean-Philippe DUVAL, MM. Didier CHEVREUIL,
Gérald GAUCLIN, Mmes Brigitte BRUNEAU, Hélène CONGARD, Patricia
LAVALLIERE, Cécile DAILLIERES MM. Frédéric TOP, Mme Christelle PANIER,
Conseillers municipaux
Formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 15
PRESENTS 13
VOTANTS 15

Absent excusé :

Mme Pénélope FILLON, M. Daniel BARBER

Procuration :

Mme Pénélope FILLON donne procuration à M. Pascal LELIEVRE
M. Daniel BARBER donne procuration à Mme Myriam LAMBERT

Secrétaire de séance : Madame Cécile DAILLIERES

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu du conseil du 22 septembre 2014
2. Choix du cabinet pour la vérification périodique règlementaire de la salle des fêtes
3. Choix de l'entreprise pour les travaux de mise en place de l'éclairage public à l'entrée de la route de la Chapelle du Chêne
4. Choix de l'entreprise pour les travaux nécessaires au cheminement éclairé entre le parking de Bellevue et la salle des fêtes
5. Cheminement éclairé de l'accès au square de la mairie à partir de la place Madame Cécile-Bruyère
6. Choix de l'entreprise pour la réalisation d'accès pour les personnes à mobilité réduite à l'école
7. Choix de l'entreprise pour la réorganisation du parc informatique des services de la mairie et de l'agence postale communale/annexe de la mairie
8. Décision modificative n° 1 – Budget Général –
9. Ouverture de crédits d'investissement 2015 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement votés en 2014
10. Annulation d'un titre de recette
11. Assurance pour les risques statutaires du personnel communal
12. Taxe d'aménagement
13. Transformation d'un temps partiel (90 % : 31 h 30) en temps complet (100 % : 35 h) concernant le poste occupé par Catherine LANCELEUR à compter du 1^{er} décembre 2014
14. Affaires diverses :
. Présentation du bulletin communal 2014

1 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2014

Le compte-rendu de la séance du 22 septembre 2014 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

**2 – CHOIX DU CABINET POUR LA VERIFICATION PERIODIQUE REGLEMENTAIRE
DE LA SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Gérard GAUCLIN, conseiller municipal, responsable de la commission chargé des E.R.P. (Etablissements Recevant du Public) qui expose au Conseil que dans le cadre des vérifications techniques obligatoires pour la salle des fêtes de Solesmes qui est classé comme E.R.P. (Etablissement Recevant du Public) de 3^{ème} catégorie et de type I, figurent :

- La vérification une fois par an par un technicien compétent : des installations électriques et l'éclairage de sécurité, les installations de désenfumage, les installations de chauffage, les réseaux et appareils fonctionnant au gaz, les appareils de cuisson, les hottes de cuisine, les extincteurs, le système d'alarme incendie de type 4,
- la vérification au moins une fois tous les trois ans par un organisme agréé de toutes les installations.

Aussi, Monsieur le Maire soumet au Conseil la proposition tarifaire de deux organismes agréés (SOCOTEC et APAVE).

La proposition APAVE s'établit à :

Contrôle gaz (cuisine + stockage)	1 visite/an	163.50 € HT
Vérification périodique des installations électriques	1 visite/an	196.20 € HT
Désenfumage naturel et alarme incendie	1 visite/an	147.15 € HT

Un supplément de 30 % étant facturé la première année, soit 152.06 € HT

Soit : 1^{ère} année	: 658.91 € HT
2^{ème} année	: 506.85 € HT
3^{ème} année	: 506.85 € HT

La proposition SOCOTEC s'établit à :

Contrôle gaz (cuisine + stockage)	1 visite/an	75.00 € HT
Vérification périodique des installations électriques	1 visite/an	180.00 € HT
Désenfumage naturel et alarme incendie	1 visite/an	57.00 € HT

Soit 1^{ère} année	: 312.00 € HT (Les 3 vérifications)
Soit 2^{ème} année	: 255.00 € HT (Les 2 premières vérifications)
Soit 3^{ème} année	: 255,00 € HT (Les 2 premières vérifications)

Monsieur le Maire ajoute qu'il est possible de ne confier à SOCOTEC que la visite obligatoire par un « organisme agréé » tous les trois ans et confier à une entreprise disposant d'un technicien compétent, les visites annuelles obligatoires.

Il présente au Conseil la proposition d'ELEC EAU pour « ces visites annuelles obligatoires par un technicien compétent » :

. Vérification périodique des installations électriques	1 visite/an	146.40 € HT
. Contrôle gaz (cuisine + stockage)	1 visite/an	109.80 € HT
Soit un total de :		256.20 € HT

Sur proposition de Monsieur le Maire, avec l'avis favorable de la commission entretien de bâtiments, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de SOCOTEC, mieux disante suivante :

Contrôle gaz (cuisine + stockage)	1 visite/an	75.00 € HT
Vérification périodique des installations électriques	1 visite/an	180.00 € HT
Désenfumage naturel et alarme incendie	1 visite/an	57.00 € HT

Soit 1 ^{ère} année	: 312.00 € HT (Les 3 vérifications)
Soit 2 ^{ème} année	: 255.00 € HT (Les 2 premières vérifications)
Soit 3 ^{ème} année	: 255,00 € HT (Les 2 premières vérifications)

Il est précisé que la 2^e et la 3^e année, sera appliqué sur le HT le dernier indice de révision (ICHT IME) connu à la date de facturation, soit une augmentation estimée de 2 à 3 % par an.

3 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC A L'ENTREE DE LA ROUTE DE LA CHAPELLE DU CHENE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Pierre LECOQ, adjoint chargé de la voirie, qui expose au Conseil que suite à la demande de riverains, et afin d'améliorer la sécurité dans ce secteur, il est proposé de mettre en place l'éclairage public à l'entrée de la route de la Chapelle du Chêne.

Deux entreprises ont été consultées : ELEC EAU et CITEOS

Les travaux consistent à :

- | | |
|--|-------------------|
| . La confection de tranchée sous trottoir, comprenant le découpage de l'enrobé ouverture de fouille, sablage, remblaiement des produits extraits, grillage avertisseur | 20 ml |
| . La confection de tranchée en terrain ordinaire sur bas côté, comprenant l'ouverture d'une fouille, sablage, pose grillage avertisseur, remblaiement des produits de la fouille | 60 ml |
| . La fourniture et la pose d'un fourreau tpc d75 | 90 ml |
| . La fourniture et la pose d'une cablette de terre 25 ² cuivre | 90 ml |
| . La fourniture et le déroulage de câble ROV 4X10 ² | 95 ml |
| . La confection de massifs de fondation pour mât d'une hauteur de 7 m | 3 unités |
| . La fourniture et la pose d'un mât cylindro conique d'une hauteur de 7 m avec luminaire, modèle identique à l'existant | 3 unités |
| . La réfection de l'enrobé bbO/4 sur trottoirs | 10 m ² |

Devis ELEC EAU Sablé :	13 523,10 € HT, soit 16 227.72 € TTC
Devis CITEOS Le Mans :	11 257.50 € HT, soit 13 509.00 € TTC

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir constaté grâce à la vidéo projection du site concerné le bien fondé de cette installation, conformément à l'avis favorable de la commission entretien de bâtiments qui s'est réunie le mercredi 5 novembre 2014, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir l'offre de l'entreprise CITEOS, mieux disante, pour un montant de 11 257.50 € HT, soit 13 509.00 € TTC

**4 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX NECESSAIRES AU CHEMINEMENT
ECLAIRE ENTRE LE PARKING DE BELLEVUE ET LA SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Pierre LECOQ, adjoint chargé de la voirie et de l'entretien des bâtiments communaux, qui expose au Conseil qu'il s'avère nécessaire, pour améliorer la sécurité des usagers et faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite à la salle des fêtes, de prévoir un cheminement éclairé à partir des parkings de Bellevue et celui situé devant la salle des fêtes.

Aussi, il soumet au Conseil la proposition de deux entreprises pour les travaux suivants :

Installation électrique :

. Fourniture, pose et raccordement d'une borne lumineuse de type LAGOS marque EPSILON équipée d'une lampe 1x23w fluo compacte	11 unités
. Fourniture, pose et raccordement d'un détecteur de présence	4 unités
. Fourniture, pose et raccordement des câbles et conduits	1 ensemble
. Mise en place d'un fourreau d'alimentation	57 ml
. Fourniture et pose d'un plot béton de luminaire	11 unités

Intervention terrassement :

. Ouverture d'une tranchée avec mini pelle sur espace vert et allée en bicouche	1 ensemble
. Fourniture et mise en place de sable sur les fourreaux	1 ensemble
. Rebouchage tranchée sur espace vert compris gazon	1 ensemble
. Rebouchage allée et compactage	1 ensemble
. Réfection bicouche rose	1 ensemble

Devis ELEC EAU Sablé :	7 098.68 € HT, soit 8 518.42 € TTC
Devis CITEOS Le Mans :	6 024.47 € HT, soit 7 229.36 € TTC

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir constaté grâce à la vidéo projection du site concerné le bien fondé de cette installation, et conformément à l'avis favorable de la commission entretien de bâtiments qui s'est réunie le mercredi 5 novembre 2014, le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise CITEOS, mieux disante, pour un montant de 6 024.47 € HT, soit 7 229.36 € TTC.

**5 – CHEMINEMENT ECLAIRE DE L'ACCES AU SQUARE DE LA MAIRIE A PARTIR DE LA
PLACE MADAME CECILE BRUYERE**

Monsieur le Maire laisse la parole à Jean-Pierre LECOQ, adjoint chargé de la voirie et de l'entretien des bâtiments communaux, qui propose au conseil de prévoir un cheminement éclairé pour l'accès au square de la mairie à partir de la place Madame Cécile-Bruyère.

Il soumet au Conseil la proposition de deux entreprises pour les travaux suivants :

Installation électrique :

. Reprise sur circuit d'éclairage existant	1 ensemble
--	------------

Allée :

. Fourniture, pose et raccordement d'un luminaire type potelet avec deux spots Led étanche	5 unités
--	----------

Câblage :

. Fourniture, pose et raccordement câbles et conduits 1 ensemble

Intervention terrassement :

. Ouverture d'une tranchée avec mini pelle sur espace vert et allée en bicouche 1 ensemble
. Fourniture et mise en place de sable sur les fourreaux 1 ensemble
. Rebouchage tranchée sur espace vert compris gazon 1 ensemble
. Fourniture et pose d'un plot béton de luminaire 5 unités

Devis ELEC EAU Sablé : 2 945.49 € HT, soit 3 534.59 € TTC

Devis CITEOS Le Mans : 2 468.38 € HT, soit 2 962.05 € TTC

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir constaté grâce à la vidéo projection du site concerné le bien fondé de cette installation, et conformément à l'avis favorable de la commission entretien de bâtiments qui s'est réunie le mercredi 5 novembre 2014, le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de retenir l'offre **de l'entreprise CITEOS, mieux disante, d'un montant de 2 468.38 € HT, soit 2 962.05 € TTC.**

6 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION D'ACCES POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE A L'ECOLE
--

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Pierre LECOQ, adjoint chargé de l'entretien des bâtiments communaux, qui expose au conseil qu'à la demande des parents d'élèves et pour répondre à la nécessité de permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder plus facilement à l'école St Aquilin, il convient :

- de modifier la rampe existante de l'entrée principale qui ne permet pas le passage d'un fauteuil pour personne à mobilité réduite
- de prévoir une rampe d'accès entre la cour principale et la cour inférieure.
- de prévoir la modification de l'escalier métallique extérieur de secours

Aussi, il soumet au Conseil la proposition de la commission entretien de bâtiments qui s'est réunie à plusieurs reprises pour l'étude de ces travaux et examen des devis correspondants.

Trois entreprises ont été contactées pour ces travaux : EURL MC Bâtiment Le Cloteau des Groscollières à Sablé, l'entreprise MOREAU ORY La Vairie à Précigné et l'entreprise DEVAUTOUR de Solesmes.

Après avoir comparé les projets, la commission propose de retenir celui de l'entreprise DEVAUTOUR qui correspond le mieux à la configuration des lieux et aux normes en matière d'accès pour personnes à mobilité réduite.

Sur proposition de Monsieur le Maire ,après avoir constaté grâce à la vidéo projection du site concerné le bien fondé de cette installation et le plan du projet, et conformément à l'avis favorable de la commission entretien de bâtiments qui s'est réunie le mercredi 5 novembre 2014, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise DEVAUTOUR, mieux disante, pour un montant de :

. Modification de la rampe de l'escalier principal : 2 548.54 € HT
. Création d'une rampe pour l'accès à la cour inférieure : 12 097.85 € HT
. Modification de l'escalier métallique de secours : 3 085.52 € HT
Soit un total de : 17 731.91 € HT

**7 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REORGANISATION DU PARC INFORMATIQUE
DES SERVICES DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Monsieur le Maire laisse la parole à Messieurs Gérald GAUCLIN et Père Jean-Philippe DUVAL, membres du groupe de travail qui a été constitué pour réfléchir sur le projet informatique et comparer les offres. Ils exposent au conseil qu'il s'avère nécessaire de prévoir le remplacement du matériel informatique de la mairie (actuellement en XP) qui ne supporterait pas le passage à Windows 8 (rendu obligatoire dans le cadre des évolutions de logiciels exigées par la Trésorerie), matériel qui présente d'autre part certains signes de lenteur. Enfin, vu le nombre d'applications aujourd'hui mises en service, une sauvegarde automatique centralisée s'avère nécessaire.

Il s'agit de la fourniture et installation de :

- . 1 serveur avec clavier et souris
- . Matériel de sécurité et réseau
- . 1 portable
- . 4 postes dont 1 à l'agence postale communale
- . Logiciel Serveur et postes
- . Mise en service

3 entreprises spécialisées ont été consultées : Conty St Pavace (72), Essor Numérique de Laval (53) Premium de St Sylvain d'Anjou (49).

Proposition Conty	: 11 853,00 € HT
Proposition Essor Numérique	: 8 849,00 € HT
Proposition Premium	: 9 734,00 € HT

Il est précisé que le groupe informatique composé d'élus (Gérald Gauclin, Frédéric Top, Père Jean-Philippe Duval), de Patricia Robuchon Secrétaire de mairie et Daniel Leroy technicien de la commune, qui s'est réuni à plusieurs reprises pour examiner les trois devis, propose de retenir l'offre de l'entreprise PREMIUM qui correspond le mieux à l'organisation attendue.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide en conséquence :

de retenir l'offre MIEUX DISANTE de l'entreprise PREMIUM de St Sylvain d'Anjou pour un montant de 9 734.00 € HT.

De faire intervenir les entreprises suivantes suite à la modification de matériel :

- CEGID informatique pour la réinstallation sur le serveur et 3 postes des logiciels de comptabilité, paie, élections, périscolaires, cimetière, etc.... pour un montant de 1 092 € HT
- REPRO CONSEIL pour le rétablissement de liaison avec le photocopieur/scan et la réinstallation d'Open Bee (logiciel de scan pour liaison avec la trésorerie) pour un montant de 85 € HT de l'heure + 70 € HT de frais de déplacement et 4.75 € HT de frais de facturation.

8 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET GENERAL 2014

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- RECETTES :

Chapitre	Article	Intitulé	Prévu au BP 2014	DM n° 1	Inscription totale
73	7325	F.P.I.C. *	10 000 €	+ 3 561 €	13 561 €
74	74121	Dotation de Solidarité Rurale	0 €	+ 15 000 €	15 000 €
		TOTAL RECETTES		+ 18 561 €	

* Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

- DÉPENSES :

Chapitre	Article	Intitulé	Prévu au BP 2014	DM n° 1	Inscription totale
011	60611	Eau et Assainissement	6 000 €	+ 300 €	6 300 €
	60621	Combustible	200 €	+ 200 €	400 €
	6247	Transports collectifs	1 100 €	+ 500 €	1 600 €
012	6218	Autres personnels extérieurs (Partage)	50 000 €	+ 28 000 €	78 000 €
	6411	Personnel titulaire	260 000 €	- 2 100 €	257 900 €
	6413	Personnel non titulaire	2 100 €	+ 9 000 €	11 100 €
	64168	Autres emplois	0 €	+ 2 100 €	2 100 €
	6454	Cotisation ASSEDIC	300 €	+ 400 €	700 €
014	73925	F.P.I.C.	10 000 €	+ 3 048 €	13 048 €
023	023	Virement à la section d'investissement	210 214.03	- 22 887 €	187 327.03
		TOTAL DÉPENSES		+ 18 561 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

- RECETTES :

Chapitre	Article	Intitulé	Prévu au BP 2014	DM n° 1	Inscription totale
10	10222	Fonds Compensation T.V.A.	45 000 €	+ 45 000 €	90 000 €
321	021	Virement de la section de fonctionnement	210 214.03	- 22 887 €	187 327,03 €
TOTAL RECETTES				+ 22 113 €	

- DÉPENSES :

Chapitre	Article	Intitulé	Prévu au BP 2014	DM n° 1	Inscription totale
21	2184	Mobilier	2 000 €	+ 5 000 €	7 000 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	10 000 €	+ 5 000 €	15 000 €
23	2312	Agencement et Aménagement de terrains	10 000 €	+ 3 000 €	13 000 €
	2315	Eclairage, voirie, travaux stade	166 000 €	+ 9 113 €	175 113 €
TOTAL DÉPENSES				+ 22 113 €	

9 – OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2015 A HAUTEUR DE 25 % DES CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU BP 2014

Conformément à l'article 5 de la Loi n° 88.13 du 05 janvier 1998, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir des crédits d'investissement pour 2015 pour un montant de 100 750 € correspondant à la limite de 25 % des crédits d'investissement 2014, et de s'engager à inscrire ces 100 750 € au Budget Primitif 2015.

Cette disposition a pour objet de lancer dès maintenant des travaux à exécuter rapidement.

* Montant total des crédits d'investissements inscrits en 2014 : (hors remboursement emprunts et déficit investissement)	403 000 €
* 25 % de ces crédits représentent une enveloppe de :	100 750 €
* Montant des crédits ouverts :	100 750 €

Détail des dépenses à prendre en compte en 2015 avant le vote du BP 2015 dans l'enveloppe de 25 % des crédits ouverts en 2014 :

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles 30 200 €

2121	: Plantations	:	4 000 €
2151	: Réseaux de voirie	:	5 200 €
2152	: Plaques diverses, n°	:	1 000 €
2183	: Matériel de bureau et informatique	:	14 000 €
2184	: Mobilier	:	3 000 €
2188	: Autres installations techniques	:	3 000 €

Chapitre 23 : Immobilisations en cours 70 550 €

2312	: Aménagement de terrains	:	5 000 €
2313	: Constructions, bâtiments communaux ...	:	25 000 €
2315	: Voirie, éclairage public ...	:	40 550 €

Soit la somme de : 100 750 €

10 – ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTE

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'un titre de recettes d'un montant de 100 € a été émis à l'encontre de la J.S.S. de Solesmes correspond à la pénalité pour annulation tardive d'une réservation de la salle des fêtes pour le 8 mars 2014.

Compte tenu des circonstances ayant conduit à cette annulation, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'annuler le titre de recette n° 23, bordereau 8, année 2014.

11 – ASSURANCE POUR LES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil que le contrat Collectivités Locales souscrit auprès de MMA – Cabinet Michel PILLAULT à Sablé-sur-Sarthe, portant la référence n° 0011205 01013 010 arrive à terme le 31 décembre 2014.

Monsieur le Maire précise que MMA a transmis une nouvelle proposition. Parallèlement, et conformément à la délibération prise par le Conseil Municipal le 17 mars 2014 chargeant le Centre de Gestion du Personnel Communal de la Sarthe d'organiser une procédure de mise en concurrence, nous disposons des résultats de cette consultation.

Sur les bases suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015
- Régime du contrat : capitalisation
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois
- Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : les risques assurés sont le décès/accident de service et maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique)/incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire)/maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office)/maternité, adoption, paternité.
- Avec une franchise de 20 jours par arrêt maladie ordinaire
 - La proposition AXA (assureur) et Gras Savoye (gestionnaire du contrat) s'établit pour l'ensemble des risques pour un taux de 5.06 % de l'assiette de cotisation avec une franchise de 20 jours.
 - La proposition MMA s'établit pour l'ensemble des risques pour un taux de 5.05 % de l'assiette de cotisation avec une franchise de 15 jours.

Après comparaison entre les propositions MMA et AXA (assureur) et Gras Savoye (gestionnaire du contrat), il s'avère que la proposition de MMA. est la mieux disante, et correspond le mieux à la situation de la commune de Solesmes qui connaît un fort taux d'absentéisme.

Après délibération, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de MMA qui s'établit pour l'ensemble des risques pour un taux de 5.05 % de l'assiette de cotisation avec une franchise de 15 jours.

12 – TAXE D'AMENAGEMENT -

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibérations :

- ✓ En date du 19 septembre 1969, la Commune de Solesmes a décidé d'instituer la Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.) et fixer le taux à 1 %.
- ✓ Par délibération en date du 8 décembre 1986, cette taxe a été portée à 2 %.
- ✓ Par délibération en date du 28 mars 2008, a exonéré du paiement de la T.L.E. L'A.P.E.I. de Sablé-Solesmes pour la construction du S.A.A.J. route de Sablé, à Solesmes
- ✓ Par délibération en date du 22 novembre 2011 a institué la taxe d'aménagement au taux de 2 % (choix de 1 % à 5 %), pour une durée de 3 ans (jusqu'au 31 décembre 2014).

Cette nouvelle taxe a remplacé la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble.

Elle va aussi remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La durée de validité de cette taxe arrivant à échéance le 31 décembre 2014, il est demandé de délibérer à nouveau.

Il est précisé que sans nouvelle délibération de la commune, le taux serait ramené d'office à 1 % à partir de 2015 puisque la commune de Solesmes dispose d'un Plan Local d'Urbanisme.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, décide à la majorité des voix (10 voix POUR et 5 voix CONTRE), d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2 % à partir du 1^{er} janvier 2015.

**13 – TRANSFORMATION D’UN TEMPS PARTIEL (90% : 31 h 30) EN TEMPS COMPLET
(100 % : 35 h) CONCERNANT LE POSTE OCCUPE PAR Catherine LANCELEUR
à compter du 1^{er} DECEMBRE 2014**

Monsieur le Maire expose au Conseil que Catherine LANCELEUR, adjoint administratif, employée sur un temps complet (35 h/semaine), travaille à temps partiel (90 %), ce qui lui permettait de ne pas travailler le mercredi après-midi.

Depuis le 1^{er} novembre 2014, une nouvelle organisation agence postale/mairie a été mise en place, qui prévoit l’ouverture de l’agence postale communale le mercredi après-midi.

Suite à l’accord de Catherine LANCELEUR d’effectuer ce travail en plus de ses heures habituelles et à sa demande d’occuper un temps complet à partir du 1^{er} décembre 2014, en lieu et place du temps partiel (90 %, soit 31 h 30),

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de transformer le TEMPS PARTIEL (90 % : 31 h 30) sur un poste à temps complet (35 h) en TEMPS COMPLET (100 % : 35 h par semaine), à compter du 1^{er} décembre 2014.

14 – AFFAIRE DIVERSE -

. Présentation du bulletin communal 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil que le bulletin communal 2014 vient tout juste d’être édité et en remet, en primeur, un exemplaire à chacun des membres.

Il en profite pour féliciter le travail des membres de la commission et Patricia ROBUCHON, secrétaire de mairie, qui se charge de la rédaction, de la maquette et de la mise en page. Il souligne que c’est un travail de longue haleine.

Sur sa proposition, les conseillers sont unanimement d’accord pour distribuer le bulletin.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h